

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 16 juillet 2014, à 9h10, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette, ainsi que madame la conseillère Monique Savard.

Étaient absent(e)s : Mesdames les conseillères Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

***Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.***

**Ouverture de la séance**

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

159-07-14

**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette,  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, figurant à l'avis de convocation :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Embauche suite à une démission - Adjoint aux Travaux publics.
4. Appel d'offres sur invitation APP-14-044-GE – Fourniture et installation de modules de jeux pour les parcs Comtois et des Orioles – Formation du comité de sélection et approbation des critères d'évaluation et de pondération – Correction et nouvelle approbation.

Période de questions.

Levée de la séance.

Adoptée

160-07-14

**Embauche suite à une démission - Adjoint aux Travaux publics.**

CONSIDÉRANT que M. Samuel Gemme, alors adjoint aux Travaux publics, a donné préavis au directeur des Services techniques à l'effet qu'il démissionnait de son poste, le tout prenant effet en date du 27 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer M. Samuel Gemme en embauchant une nouvelle personne pour occuper le poste d'adjoint aux Travaux publics pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures mené à cette fin, la cinquantaine de candidatures reçues et les sept entrevues menées par le directeur des Services techniques, le directeur des Travaux publics et la directrice générale afin de combler le poste;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Jean Harvey à titre d'adjoint aux Travaux publics pour la Municipalité, le tout effectif en date du 28 juillet 2014 et avec une période de probation de 12 mois, les autres conditions de travail de M. Harvey devant être approuvées par la directrice générale de la Municipalité, conformément aux politiques applicables.

Adoptée.

161-07-14

**Appel d'offres sur invitation APP-14-044-GE – Fourniture et installation de modules de jeux pour les parcs Comtois et des Orioles – Formation du comité de sélection et approbation des critères d'évaluation et de pondération – Correction et nouvelle approbation.**

CONSIDÉRANT la résolution du conseil numéro 151-07-14 datée du 8 juillet 2014 relative à l'appel d'offres sur invitation APP-14-044-GE - Fourniture et installation de modules de jeux pour les parcs Comtois et des Orioles, à l'effet notamment d'approuver les critères d'évaluation et de pondération proposés par les Services techniques pour être imposés aux soumissionnaires à même les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il a depuis été constaté par les Services techniques qu'une erreur s'est glissée aux critères d'évaluation et de pondération soumis au conseil pour approbation quant aux parcs Comtois et des Orioles;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation et de pondération corrigés soumis par le directeur des Services techniques à même son rapport de recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER ET D'APPROUVER pour fins d'évaluation des offres à être reçues par le comité de sélection quant aux parcs Comtois et des Orioles, les nouveaux critères d'évaluation et de pondération proposés par les Services techniques pour être imposés aux soumissionnaires et inscrits à même les documents d'appel d'offres, à savoir :

Parc des Orioles :

Critères d'évaluation		Pointage/ Ventilation
	<b>Nature des équipements</b>	<b>20 %</b>
1.4.1.1.	Nouveauté et originalité	10/20
1.4.1.2.	Nombre d'éléments et de composantes (variété)	10/20
	<b>Valeurs ludiques</b>	<b>25 %</b>
	<b>Appropriation de l'espace</b>	<b>15 %</b>
	<b>Entretien des équipements</b>	<b>10 %</b>
	<b>Qualité des équipements</b>	<b>20 %</b>
	<b>Présentation générale de l'offre</b>	<b>10 %</b>

Parc Comtois :

Critères d'évaluation		Pointage/ Ventilation
	<b>Nature des équipements</b>	<b>20 %</b>
1.4.1.1.	Nouveauté et originalité	10/20
1.4.1.2.	Nombre d'éléments et de composantes (variété)	10/20
	<b>Valeurs ludiques</b>	<b>25 %</b>
	<b>Appropriation de l'espace</b>	<b>15 %</b>
	<b>Entretien des équipements</b>	<b>10 %</b>
	<b>Qualité des équipements</b>	<b>20 %</b>
	<b>Présentation générale de l'offre</b>	<b>10 %</b>

DE MAINTENIR, quant au reste, tous les considérants et toutes les dispositions figurant à la résolution numéro 151-07-14 datée du 8 juillet 2014, relative à l'appel d'offres sur invitation APP-14-044-GE - Fourniture et installation de modules de jeux pour les parcs Comtois et des Orioles.

Adoptée.

#### **Période de questions**

Il est constaté qu'aucun citoyen n'est présent à la séance. Il n'y a aucune question.

162-07-14

#### **Levée de la séance.**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme,  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff  
 ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et d'ainsi mettre fin à la présente séance du conseil.

Adoptée.

La séance extraordinaire du conseil est levée à 9h20.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*